

NOTE DE SYNTHÈSE

Plans de Prévention de Gestion des Déchets

Territoire d'Outre-Mer 2023

La collecte, le tri et le traitement des TLC usagés font l'objet d'un plan de prévention et de gestion ambitieux porté par Refashion. Ce plan doit bénéficier aux acteurs locaux, et leur permettre de chercher des soutiens complémentaires et de développer des activités économiques pérennes avec un bilan écologique visible. Pour ceci, un effort d'ampleur est nécessaire.

1) Etat des lieux

Collecte

La performance de collecte dans les DROM-COM (1,3kg/hab) est encore éloignée des performances métropolitaines (4kg/hab de TLC collectés séparément en moyenne).

Performance de collecte en DROM-COM en 2022

	La Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon
Tonnage collecté (t)	1 840	881	202	48	0	0	0
Tonnage (kg/hab)	2,1	2,4	0,5	0,2	0,0	0,0	0,0

Performance de collecte en métropole en 2022 - échantillon de territoires*

	Grand Est	Ile de France	Bretagne	PACA	Total métropole
Tonnage collecté (t)	27 600	26 500	15 000	14 000	257 000
Tonnage (kg/hab)	5,0	2,2	4,4	2,8	4,0

*Les 4 régions choisies pour la métropole représentent la diversité des performances

Ceci est notamment dû à une infrastructure de collecte insuffisante constituée de 258 PAV au global des DROM COM, comparée à un maillage de 1 PAV pour 1383 habitants en métropole.

	La Réunion	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Mayotte	Saint-Martin	Saint-Pierre-et-Miquelon
PAV	164*	71*	11*	7	1	0	4
PAV/hab	1/ 5 200	1/ 5 100	1/ 29 500	1/ 40 200	1/ 299 000	1/ 31 800	1/ 1 500

*Fiabilisation des remontées à effectuer par les DPAV en place

L'infrastructure de collecte est confrontée à plusieurs freins :

- La stabilité des porteurs de projets / Détenteurs de Points d'Apport Volontaire (DPAV)
- Le temps de développement des projets

Et selon les territoires :

- De leur capacité à préserver le gisement
- De leur capacité à stocker et valoriser le gisement

Ce premier état des lieux sur la performance de collecte nous pousse à dire qu'il paraît utopique de prévoir un rattrapage des écarts par rapport à la performance 2022 de la métropole en 3 ans. Néanmoins, Refashion dans son plan prévoit de mettre en place des actions permettant de tendre vers la performance attendue. En conséquence de quoi, les objectifs à 2026 sont différenciés par territoire, pour faire cas des différences des Outre-Mer dans leur ensemble et les uns envers les autres.

Tri et traitement

L'aval (tri et traitement) est insuffisamment connu et maîtrisé, et ce dans tous les départements et régions d'Outre-Mer.

Les données dont dispose Refashion sont encore parcellaires (non-référencement des acteurs, erreurs dans le processus de déclaration), et non auditées. Trois champs sont à éclairer : la **caractérisation des gisements** (poids, niveau de qualité permettant une réutilisation), les **débouchés réels des TLCs** triés par tri écrémant, **l'état réel des infrastructures de traitement** et leur évolution à venir (notamment CSR).

Dans un premier temps, Refashion souhaite **renforcer cette visibilité** sur l'état de la filière.

Dans un deuxième temps, Refashion prévoit de compenser l'absence d'infrastructures de tri et de traitement et/ou contribuer à l'émergence d'un écosystème de tri local. En tout état de cause, les volumes actuellement collectés **ne permettent pas l'installation viable et pérenne d'un ou plusieurs centres de tri** (sauf pour le cas de la Réunion, selon l'évolution réelle des volumes collectés).

La priorité est donc de **renforcer les partenariats existants avec les opérateurs de tri conventionnés**, d'une part, et de **renforcer la massification de la collecte**, d'autre part. A horizon 2026, Refashion pourra ensuite épauler les territoires les plus avancés dans leurs avancées vers une infrastructure de tri local.

2) Plans d'action

Objectifs

Les objectifs de collecte sont le cœur du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets pour les territoires d'Outre-Mer. Nous proposons la segmentation suivante à la suite de l'état des lieux effectué¹ :

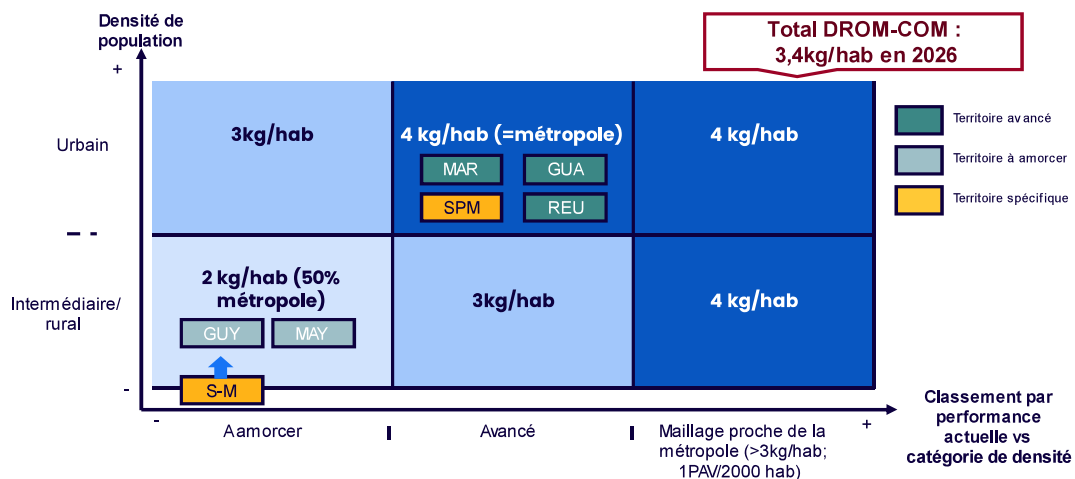
TERRITOIRES AVANCES	TERRITOIRES A AMORCER	TERRITOIRES SPECIFIQUES
Caractérisés par : - Un taux de collecte au moins égal à 0,5kg par habitant - L'existence d'un ou plusieurs DPAV identifiés	Caractérisés par : - Un taux de collecte inférieur à 0,5kg habitant, ou - L'absence de DPAV stables identifiées	Caractérisés par : - Leur faible population - Leur insularité éloignée (Saint-Pierre et Miquelon) ou proche (Saint-Martin / Guadeloupe) - Aucun acteur identifié

¹ Pour plus de détails sur la catégorisation des territoires, se reporter à la présentation de synthèse et aux plans d'actions individuels.

Ainsi, les territoires se répartissent de la manière suivante :

	Population (milliers d'hab)	Mise en marché & imports (tonnes)	Qtés collectées (tonnes)	Qtés collectées par hab (kg par hab)	Nb de PAV	Statut proposé
Reunion	870	7 399	1 840	2,1	165	Avancé
Martinique	361	2 510	881	2,4	71	
Guadeloupe	378	3 526	202	0,5	11	
Guyane	296	2 280	49	0,2	7	À amorcer
Mayotte	299	2 416	-	-	1	
Saint-Martin	32	296	-	-	0	Spécifique
Saint-P. et M.	6	46	-	-	4	

Cette segmentation nous permet d'adapter l'objectif de collecte selon les caractéristiques clés de chacun des territoires et ainsi maximiser la réalisation de celui-ci. Nous prévoyons ainsi de tendre vers les performances de la métropole avec une trajectoire de collecte permettant un taux de collecte prévisionnel de **3,4kg/hab d'ici 2026** (soit une multiplication par 3,9 du nombre de PAV et une augmentation de 4745t, soit 160% en 3 ans).



Dispositions

Les actions prévues suivent 3 axes prévoit des aménagements spécifiques pour les territoires d'Outre-Mer

1) AXE 1 : IDENTIFIER ET ANCRER LA COLLECTE

Refashion cherche à répondre au besoin d'interlocuteurs identifiés et fiabilisés pour la collecte. Ce point est d'autant plus important dans les territoires spécifiques ou à amorcer, pour lesquels l'identification d'un facilitateur pérenne n'est pas encore établie (St Pierre), ou bien un partenariat durable avec un détenteur de point d'apport volontaire n'a pas émergé (Guyane, Mayotte, Saint-Martin).

TTR à La Réunion, GRS en Guadeloupe ou l'AIE en Martinique sont des partenaires stables avec un potentiel de développement. Le rôle de Refashion est de s'assurer de leur bon fonctionnement (gestion, continuité de l'activité) et d'épauler ceux-ci dans leurs projets. Il convient d'ancrer leur



action en les rendant visibles par la population. Cet objectif s'étend à tout porteur de projet motivé et démontrant une capacité de structuration.

Pour ceci, Refashion donne spécifiquement pour ces territoires, **accès à un catalogue d'actions de communication permettant un soutien potentiel de 35 000€ par an fonction des réalisations** (ouvert uniquement aux collectivités en métropole). De plus, nous accompagnerons les structures ESS pour que celles-ci se rattachent à un réseau national ESS éligible au **Fonds Réemploi** (ESS France le cas échéant). Ce rattachement permet aux structures de toucher un soutien financier dans le cadre du Fonds Réemploi Traçabilité (jusqu'à 4 500€ en année 1 par point de réemploi (boutique ou vestiaire), et 3 000€ les années suivantes). Le **seuil d'accès à ce soutien est spécifiquement pour ces territoires abaissé à 1 tonne** entrante en boutique pour réemploi (déclarée auprès de Refashion ; contre 20t normalement en métropole).

Depuis son nouvel agrément, Refashion a mis en place pour les collectivités, un soutien pour l'équipement de **conteneurs en déchèterie**. Nous proposons spécifiquement pour ces territoires, de **multiplier par 3 ce soutien**, représentant 1 500€ l'année de mise en place d'un conteneur, et 750€ les années suivantes.

Enfin, Refashion **accompagne les structures dans l'intégration de la filière et le reporting Refashion** par une facilitation du contact avec les collectivités territoriales et des visites terrain régulières.

2) AXE 2 : EQUIPER ET DIVERSIFIER L'AVANT

Les dispositions relatives à la collecte faciliteront l'augmentation de volume entrant pour le développement des opérations de traitement.

De plus, Refashion met en place uniquement pour les territoires d'Outre-Mer des **expérimentations d'ampleur** (voir encadré) pour préparer au mieux le tri et le traitement des TLC. Le périmètre de ces expérimentations a été étendu après consultation des parties prenantes, afin de déclencher au plus vite un **saut qualitatif et quantitatif**.

Expérimentations DPAV

Important : Afin d'effectuer une **caractérisation du gisement** dans le respect de l'état de l'art, et d'amorcer ou d'accélérer la mise en place des capacités de collecte, stockage et tri écrémant des opérateurs de collecte (conventionnés ou non encore conventionnés), Refashion élargit le périmètre de ses expérimentations.

Ainsi, selon l'état d'avancement des territoires, une expérimentation "**Objectif DPAV**" (territoires spécifiques / à amorcer) ou "**Développement DPAV**" (territoires avancés) sera proposée à partir de 2024 (sur la durée de l'année maximum).

Territoires	Expérimentation	Objectifs expérimentation	Modalités
Spécifiques	"Objectif DPAV"	1) Permettre l'équipement initial de collecteurs pour amorcer l'accès au conventionnement à la reprise par opérateurs 2) Permettre la caractérisation d'un gisement collecté, stocké et transporté dans des situations de référence	Etude sur dossier de candidature : - Aide à l'identification de repreneurs - Soutien à l'équipement mis en place en année 1 - Prise en charge envoi premiers conteneurs pour caractérisation et stabilisation du partenariat
A amorcer			
Avancés	"Développement DPAV"	1) Permettre l'équipement de collecteurs pour amorcer le changement d'échelle et développer la collecte	Accessible aux DPAV conventionnés après fiabilisation des données de collecte : - Aide à l'identification de repreneurs (le cas échéant) - Soutien à l'équipement correspondant au prévisionnel de développement en l'année 1

De plus, Refashion s'attachera à travailler en **concertation avec les autres filières pour faciliter la préparation à l'export** (le cas échéant, pour traitement en métropole).

Enfin, les DROM COM (territoires avancés en priorité) seront éligibles à un **appel à projet « Challenge industriel »** courant 2024 afin de renforcer le caractère innovant des solutions de recyclage local en particulier.

3) AXE 3 : SENSIBILISER ET INFORMER

Le dispositif de communication Refashion, outre les dispositifs nationaux (site internet, campagnes type #RRRR, etc) s'appuie sur des relais locaux. Les collectivités, au plus proche des citoyens, sont les meilleurs porteurs des messages clés de Refashion sur l'achat, l'entretien, et le tri des vêtements des consommateurs. C'est pourquoi, Refashion finance les actions de communication des collectivités conventionnées.

L'action principale de Refashion en matière de sensibilisation consiste donc à **inviter les collectivités à conventionner avec Refashion et à les aider dans le processus de conventionnement**. Pour faciliter cette démarche, Refashion a supprimé le seuil de PAV par habitant minimal pour être éligible aux soutiens : même les collectivités qui n'ont que très peu de PAV ont désormais accès aux soutiens Refashion.

De plus, spécifiquement pour les territoires d'Outre-Mer, Refashion a mis en place des **contrats d'accompagnement spécifique avec les facilitateurs** pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de conventionnement et l'identification des partenaires locaux de collecte. La mise en place du **soutien à l'action de communication orienté développement de la collecte** permettra de renforcer le lien avec les opérateurs en place.

Enfin, le périmètre des actions éligibles au soutien Refashion est élargi spécifiquement pour ces territoires, pour englober la **communication télévisuelle, radiophonique, et par tournée** dans les villes et villages, selon les configurations locales. Ce soutien à la communication continuera d'être étudié pour s'adapter aux retours locaux.

Annexes – Détail des objectifs et actions

Axe 1 : Répondre au besoin d'interlocuteurs identifiés et fiabilisés pour la collecte



	Objectif	Levier	Action
	<i>Pour les territoires spécifiques / à amorcer</i>	<i>Stabiliser et dynamiser la collaboration avec les acteurs locaux via un facilitateur local</i>	<i>Travail de terrain des facilitateurs</i>
			<i>Identifier le facilitateur local (Saint Pierre et Miquelon) Permettre l'identification de porteur de projet pour initier la collecte</i>
1	Renforcer et informer les structures locales (acteurs de collecte)	Travail de terrain des facilitateurs	Contractualiser avec un facilitateur local dans la durée
2	Equiper les déchèteries	Conventionnement collectivités	Sensibiliser les collectivités au conventionnement Revalorisation x3 des soutiens
3	Permettre la sensibilisation initiale de la population et la visibilité des DPAV	Catalogue d'actions de communication	Ouvrir le catalogue aux DPAV permettant un soutien potentiel de 35000€ Enrichir le catalogue d'action avec radio et télé locale
4	Développer les structures naissantes (<20t/an en métropole)	Fonds Réemploi AMI	Faciliter le rattachement à ESS France pour accéder aux soutiens
5	Renforcer les structures en croissance (>20t/an en métropole) et leur déclaration	Fonds Réemploi traçabilité	S'assurer de la bonne attribution des enveloppes traçabilité Permettre l'accès au Fonds Réemploi traçabilité à partir d'un seuil de 1t
6	Renforcer la relation Refashion avec ESS + collectivités territoriales	Visites de suivi	Planifier une visite Refashion tous les 2 ans + soutien visite expert ou webinaire expert dédié aux DROM-COM 1 fois/an

Axe 2 : Répondre au besoin d'infrastructures de base – collecte, tri et traitement



Territoires spécifiques / à amorcer			
	Objectif	Levier	Action
1	Compenser l'inexistence d'infrastructures de tri locales ⁽¹⁾ et Renforcer la connaissance du gisement local	Expérimentation "Objectif DPAV"	- Recenser et référencer en Métropole les opérateurs de tri capables de traiter le gisement issu des DROM
2	Identifier des partenaires locaux adaptés pour intégrer la filière de tri en tant que partenaire des opérateurs de tri	Expérimentation "Objectif DPAV"	- Identifier les acteurs en local capables de massifier, stocker, et transporter les flux vers la métropole" - Activer le dispositif de reprise sans frais
3	Répondre au déficit d'actions mutualisées	Coordination	- Mutualiser les projets de traitement et/ ou de logistique entre plusieurs filières et / ou plusieurs territoires

⁽¹⁾Pour référence, 1 conteneur représente ~25t



Territoires avancés			
	Objectif	Levier	Action
4	Permettre le changement d'échelle et l'amorçage du développement en année 1	Expérimentation « Développement DPAV »	- Lancer une expérimentation afin de soutenir un équipement de base correspondant au prévisionnel de développement de l'année 1
5	Permettre la transformation des acteurs du tri écrémant en opérateurs de tri conventionnés	Dialogue et formation des acteurs en place Comité observatoire	- Former les acteurs locaux aux problématiques d'un centre de tri conventionné - Mener avec eux l'étude d'opportunité d'un ou plusieurs centres de tri locaux - Etudier la revalorisation du barème de soutien au tri dans les DROM-COM
6	Permettre l'émergence rapide de débouchés de traitement locaux (Recyclage, CSR)	Appel à projet "Challenge industriel" (recyclage) Représentation d'intérêts	- Lancer un AAP destiné à équiper ou moderniser l'équipement des points de recyclage (ex: centre de tri écrémant) - Faciliter, en capacité de demandeur, la mise en place / le renforcement d'infrastructures de CSR

 **Axe 3 : Sensibiliser – Approfondir la communication des collectivités et des acteurs**

	Objectif	Levier	Action
1	Sensibiliser la population	Communication par le biais des collectivités	- Conventionner avec les collectivités locales
2	Répondre à la méconnaissance des dispositifs de soutien	Communication auprès des collectivités et opérateurs	- Informer et relayer les dispositifs existants
3	Renforcer la communication	Communication par le biais des collectivités	- Développer les actions de communication du catalogue - Enrichir le catalogue d'actions
4	Répondre à l'inadaptation des barèmes	Revaloriser les barèmes	- Adapter les seuils de soutien à la communication